

# Etat des lieux critique des outils d'évaluation des préjudices consécutifs à un dommage corporel

*Les propositions des assureurs*  
*Elisabeth Le Cheualier*

# Propositions des assureurs

**1. Constats**

**2. Propositions**

**3. Et l'avenir ?**

## Quelques constats

- La réparation intégrale demeure une **dimension subjective difficile à approcher**
- Le risque subi et réalisé est perçu comme la violation d'un **droit absolu à la sécurité**
- Une forte demande de **transparence des victimes**
- Tendance **des avocats à maximiser les montants des réclamations** : mise en avant de décisions médiatiques – multiplication des préjudices extrapatrimoniaux
- Des **magistrats qui suivent les demandes** sans cesse augmentées qui leur sont présentées
- Les propositions transactionnelles des assureurs sont considérées comme **des offres « plancher » et perdent leur caractère transactionnel**
- **Source d'inflation** qui est de nature à systématiser le recours au judiciaire
  - **Ce n'est pas ce qui a été voulu par le législateur qui cherche au contraire à promouvoir, tout en les encadrant, les dispositifs d'indemnisation amiable**

## Quelques constats

- Le débat a été **nourri durant ces dernières années** autour de l'indemnisation du **dommage corporel...**
- **...Mais bien trop souvent par des expressions séparées, sans réflexion collective entre toutes les parties prenantes**
  - **Les enjeux importants mériteraient pourtant que l'on construise ensemble, c'est-à-dire en réunissant toutes les parties prenantes de l'indemnisation du dommage corporel**
  - **Les outils communs méthodologiques de l'indemnisation ont progressé (nomenclature Dintilhac)**
  - **Leur officialisation apporterait de la lisibilité dans les pratiques indemnitaires tant pour répondre à la demande des victimes que pour la sécurité juridique qui doit entourer les transactions**

## Les propositions : Livre Blanc

- **Une évaluation et une indemnisation qui reposent sur les outils fiables et harmonisés sont le gage d'une indemnisation juste**
  
- **Cela concerne :**
  - une mission type d'expertise consensuelle
  - un barème d'évaluation médico-légale unique
  - la publication de la nomenclature Dintilhac
  - un référentiel indemnitaire des préjudices non patrimoniaux
  - une méthode unique de calcul des préjudices patrimoniaux
  - une indemnisation des préjudices patrimoniaux futurs sous forme de rente indexée
  - un barème de capitalisation officiel
  - régime fiscal des indemnisations

## Et l'avenir ?

- Les réflexions devraient porter sur **l'accompagnement des victimes** et la **réinsertion sociale** et professionnelle
- Les assureurs, qui assument leur mission de réparation intégrale, souhaitent mettre en place des actions d'accompagnement
  - **le recours aux prestations en nature dans le cadre de l'indemnisation, moyennant accord de la victime, devrait être rendu possible, comme élément d'une réparation juste et individualisée**

## Et l'avenir ?

- Le débat autour de l'indemnisation **nourri** durant ces dernières années **mais beaucoup moins sur les questions de la réinsertion sociale et professionnelle quand elle est possible**
- Les différents acteurs de la réinsertion travaillent en silo
  - **Il conviendrait d'étudier les moyens de favoriser l'insertion et la réinsertion professionnelle des victimes de dommages corporels en rendant la démarche systématique et en s'appuyant sur une approche globale professionnalisée et coordonnée**

## conclusion

- **Le législateur cherche à promouvoir, tout en les encadrant, les dispositifs d'indemnisation amiable**
- **L'officialisation des outils communs méthodologiques apporterait de la lisibilité dans les pratiques indemnitaires tant pour répondre à la demande des victimes que pour la sécurité juridique qui doit entourer les transactions**
- **Les enjeux importants mériteraient pourtant que l'on construise ensemble, c'est-à-dire en réunissant toutes les parties prenantes de l'indemnisation du dommage corporel**
- **En dépassant une approche manichéenne et tronquée de l'indemnisation du dommage corporel**

Merci de votre attention